



SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le lundi 16 mars 2020 à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

Sont présents: Monsieur le maire Régis Labeaume

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Anne Corriveau	Rémy Normand
Alicia Despins	Patrick Paquet
Raymond Dion	Jean Rousseau
Jérémy Ernould	Dominique Tanguay
Jean-François Gosselin	Suzanne Verreault
Pierre-Luc Lachance	Steeve Verret
Sylvain Légaré	Émilie Villeneuve
Stevens Mélançon	Patrick Voyer

Sont également présents: Monsieur Luc Monty, directeur général
M^e Sylvain Ouellet, greffier
M^e Julien Lefrançois, assistant-greffier

Sont absents: Madame la conseillère Geneviève Hamelin, présidente
Monsieur le conseiller Vincent Dufresne, vice-président
Monsieur le conseiller Yvon Bussièrès
Madame la conseillère Michelle Morin-Doyle
Madame la conseillère Marie-Josée Savard

Ouverture de la séance

À 17 heures, monsieur le conseiller Sylvain Légaré, à titre de vice-président substitut du conseil, agissant à titre de président de la séance constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

CV-2020-0217 Adoption de l'ordre du jour

Conformément à l'article 32 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, les membres du conseil consentent à l'unanimité de suspendre certaines règles de procédure prévues audit Règlement, et ainsi retirer de l'ordre de jour la période relative à une

consultation publique au point 6, les périodes de questions des citoyens aux points 8 et 14, les périodes d'intervention générale des membres du conseil aux points 7 et 15, à l'exception d'un temps de parole accordé à monsieur le maire Régis Labeaume, ainsi qu'au chef de l'opposition, monsieur Jean-François Gosselin.

De plus, il est convenu que la présente séance se tienne sans la présence du public, et ce, conformément à l'Arrêté numéro 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 15 mars 2020 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

De plus, conformément à l'article 77 du Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville, R.V.Q 1722, monsieur le conseiller Rémy Normand, au nom du comité exécutif, demande de retirer de l'ordre du jour les sommaires décisionnels PA2020-031 intitulé « Convention entre la ville de Québec et la ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale relative à l'octroi d'une aide financière à la Ville pour permettre la réalisation du réaménagement de l'Espace de la Capitale-Nationale et d'une partie de la rue Sainte-Famille » et PA2020-028 intitulé « Adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à l'assujettissement de certains bâtiments d'habitation à l'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale, R.V.Q 2818 ».

Sur la proposition de madame la conseillère Anne Corriveau,

appuyée par madame la conseillère Dominique Tanguay,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que modifié.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0218 **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 2 mars 2020**

Sur la proposition de madame la conseillère Anne Corriveau,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 2 mars 2020, tel que rédigé.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Rapport de monsieur le maire Régis Labeaume sur les décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 4 mars 2020 et dépôt du procès-verbal

Monsieur le maire Régis Labeaume fait rapport des décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 4 mars 2020 et dépose le procès-verbal.

Communications écrites au conseil

- Dépôt, par madame la conseillère Suzanne Verreault, d'un document en réponse à une question posée par monsieur le conseiller Patrick Paquet, lors de la séance du 2 mars 2020, relative à l'adjudication d'un contrat pour le service de vidange de fosses septiques et de rétention;
- Dépôt, par madame la conseillère Suzanne Verreault, d'une note d'information relative à la reprise en régie de collectes de matières résiduelles;
- Dépôt de la liste des remboursements autorisés pour les dépenses de recherche et de soutien des conseillers municipaux pour l'exercice financier 2019, conformément à la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, RLRQ c T-11.001;
- Dépôt du rapport d'activités du trésorier pour les activités effectuées en vertu du chapitre XIII de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, RLRQ c E-2.2, pour l'exercice financier 2019;
- Dépôt des listes de contrats requis par l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ. c. C-19) (référence AP2020-121).

Matière nécessitant une consultation publique

Ce sujet a été retiré à l'adoption de l'ordre du jour.

Première partie de la période d'intervention générale des membres du conseil

Ce sujet a été retiré à l'adoption de l'ordre du jour, à l'exception de la prise de parole de monsieur le maire Régis Labeaume et de monsieur Jean-François Gosselin, chef de l'opposition.

Première période de questions des citoyens

Ce sujet a été retiré à l'adoption de l'ordre du jour.

Avis de proposition

Nouvel avis de proposition

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Rapport du comité exécutif sur les avis de proposition

Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 2 mars 2020 demandant que la Ville de Québec s'engage à tenir une séance du comité plénier portant sur le chantier du Centre de glaces de Québec avec les responsables du dossier, et que la lettre d'entente soit présentée aux élus dans un cadre que la Ville jugera opportun

Le comité exécutif fait rapport sur l'avis de proposition dans le sommaire décisionnel GI2020-006.

Conformément à l'article 72 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le conseiller Jean-François Gosselin déclare qu'il ne maintient pas son avis de proposition.

Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin lors de la séance du conseil de la ville tenue le 2 mars 2020 relatif aux réponses en lien avec les questions reçues dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement concernant la construction du tramway

Le comité exécutif fait rapport sur l'avis de proposition dans le sommaire décisionnel RS2020-002.

Conformément à l'article 72 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le conseiller Jean-François Gosselin déclare qu'il ne maintient pas son avis de proposition.

CV-2020-0219 **Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Yvon Bussières, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 2 mars 2020, relatif à l'ajustement des limites territoriales des quartiers de Montcalm et de Saint-Sacrement pour qu'elles concordent avec les limites territoriales de l'arrondissement de La Cité-Limoilou - IC2020-003 (Ra-2183)**

Le comité exécutif fait rapport sur l'avis de proposition dans le sommaire décisionnel IC2020-003. Il est recommandé aux membres du conseil de la ville, dans ce rapport de donner suite favorable à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Yvon Bussières.

Cette proposition se lit comme suit.

Attendu que la *Charte de la Ville de Québec, capitale nationale du Québec*, mentionne à l'article 35 que : « Le conseil de la Ville ne peut modifier les limites d'un quartier sans consulter au préalable les conseils de quartier concernés »;

Attendu que le 19 février 2018, monsieur le conseiller Yvon Bussièrès a déposé l'avis de proposition IC2018-004 demandant au comité exécutif de consulter les conseils de quartier de la Cité–Universitaire et de Saint–Sacrement pour modifier les limites de leur quartier afin qu'elles soient conformes à la limite ouest de l'arrondissement de la Cité–Limoilou;

Attendu que ces conseils de quartier et d'autres conseils de quartier ont été consultés après l'adoption, à la séance du Conseil de la Ville du 3 avril 2018, du sommaire décisionnel IC2018-005;

Attendu que le 11 décembre 2018, le conseil de quartier de Sillery a adopté la résolution 18-CA-37 recommandant à la Ville de Québec de procéder à l'ajustement aux limites du quartier Sillery;

Attendu que le 18 décembre 2018, le conseil de quartier de Montcalm a adopté la résolution 18-CA-36 recommandant à la Ville de Québec de procéder à l'ajustement aux limites du quartier Montcalm;

Attendu que le 8 janvier 2019, le conseil de quartier de Saint–Sacrement a adopté la résolution 19-CA-03 recommandant à la Ville de Québec de procéder à l'ajustement des limites du quartier Saint–Sacrement;

Attendu que le 30 janvier 2019, le conseil de quartier de la Cité–Universitaire a adopté la résolution 19-01-06 recommandant à la Ville de Québec de procéder à l'ajustement aux limites du quartier de la Cité–Universitaire;

Il est proposé que la Ville ajuste les limites territoriales des quartiers Montcalm et Saint–Sacrement pour qu'elles concordent avec les limites territoriales de l'arrondissement de La Cité–Limoilou.

En l'absence de monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, et avec le consentement unanime des membres du conseil, ce dernier souhaite que madame la conseillère Alicia Despins maintienne en son nom cet avis de proposition.

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins, appuyée par monsieur le conseiller Jean Rousseau,

il est résolu :

- 1° de donner suite à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 2 mars 2020, relatif à l'ajustement des limites territoriales des quartiers de Montcalm et de Saint-Sacrement afin qu'elles concordent avec les limites territoriales de l'arrondissement de La Cité-Limoilou;
- 2° de demander au Service de l'interaction citoyenne de soumettre au conseil de la ville, le projet de *Règlement modifiant le Règlement sur la division du territoire de la ville en quartiers pour la constitution de conseils de quartier*, en vue d'une adoption au printemps 2020.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Proposition sans préavis

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Rapports du comité exécutif

Matières relevant de la compétence du conseil de la ville

CV-2020-0220 Paiement de la cotisation pour l'année 2020-2021 à la Fédération canadienne des municipalités - DG2020-010 (CT-2470160) — (Ra-2181)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'approuver le paiement de la cotisation annuelle à la *Fédération canadienne des municipalités* au montant de 106 327,33 \$ (plus les taxes si applicables), couvrant la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0221 Acquisition à des fins municipales d'un immeuble sis au 3935, rue Chabanel, connu et désigné comme étant le lot 1 216 802 du cadastre du Québec, arrondissement de Beauport - DE2020-071 (CT-2470826) — (Ra-2182)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu :

- 1° d'acquérir, à des fins municipales, un immeuble sis au 3935, rue Chabanel, connu et désigné comme étant le lot 1 216 802 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 1 023,1 mètres carrés, avec bâtiment dessus construit et ses dépendances, propriété de la succession de Marcel Tremblay et de Jacqueline Clouet, pour une somme de 205 000 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la promesse de vente jointe au sommaire décisionnel, et plus spécifiquement aux conditions prévues à l'article 1.3;

- 2° conditionnellement à cette acquisition, d'autoriser le Service de la gestion des immeubles à procéder, au moment opportun, à la démolition du bâtiment et ses dépendances.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0222 Entente d'évaluation pour travaux majeurs entre la Ville de Québec et Hydro-Québec, relative au déplacement d'un réseau aérien sur les lots 6 329 661, 6 329 660 et 6 329 659 (1252, chemin de la Canardière - 1235, boulevard Montmorency), dans le cadre du projet de la zone d'innovation du Littoral Est - DE2020-072 (Ra-2182)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la conclusion de l'entente d'évaluation pour travaux majeurs (DCL-22560709) du 10 février 2020, entre la Ville de Québec et *Hydro-Québec*, relative au déplacement d'un réseau aérien sur les lots 6 329 661, 6 329 660 et 6 329 659 (1252, chemin de la Canardière - 1235, boulevard Montmorency), dans le cadre du projet de la zone d'innovation du Littoral Est;
- 2° d'autoriser *Hydro-Québec* à poursuivre les travaux d'ingénierie nécessaires au déplacement du réseau aérien sur les lots 6 329 661, 6 329 660 et 6 329 659 (1252, chemin de la Canardière - 1235, boulevard Montmorency);
- 3° de s'engager à rembourser *Hydro-Québec* de tous les frais encourus, relatifs aux travaux d'ingénierie, advenant que la Ville abandonne le projet;
- 4° d'autoriser le directeur du Service du développement économique et des grands projets à signer ladite entente.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0223 Paiement de la cotisation pour l'année 2020 à l'Union des municipalités du Québec - DG2020-011 (CT-2470169) — (Ra-2182)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu d'autoriser le paiement de la cotisation pour l'année 2020 à l'*Union des municipalités du Québec*, au montant de 326 162,62 \$ (plus les taxes applicables), couvrant la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0224 Mandat de madame la conseillère Geneviève Hamelin - GA2020-002 (Ra-2182)

Sur la proposition de madame la conseillère Suzanne Verreault,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de décréter que le défaut de madame la conseillère Geneviève Hamelin d'assister aux séances du conseil de la ville et autres instances décisionnelles, à compter du 26 août 2019 et jusqu'au 31 juillet 2020, n'entraîne pas la fin de son mandat, conformément à l'article 317 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, prolongeant ainsi le congé pour cause de maladie accordé par le conseil de la ville dans sa résolution CV-2019-0928 du 18 novembre 2019.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0225 Appropriation de sommes à même le *Fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques*, pour des travaux de compétence de proximité - IN2020-004 (Ra-2182)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la libération des sommes inutilisées qui sont affectées à des projets terminés ou annulés admissibles au *Fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques*, selon la répartition présentée à l'annexe 1 jointe au sommaire décisionnel;
- 2° d'approprier un montant de 925 000 \$ à même le *Fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques*, qui sera disponible pour la création de projets de compétence de proximité, afin de réaliser des travaux sur les voies publiques visées par le *Programme de réfection des infrastructures de surface 2020* et le *Programme d'entretien des chaussées 2020*.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0226 **Autorisation de déposer quatre formulaires de demande d'aide financière au gouvernement provincial dans le cadre du programme du *Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau* (dossiers 2029056, 2029057, 2029058, 2029059) - IN2020-007 (Ra-2182)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu que la Ville :

- 1° s'engage à respecter les modalités du guide du programme applicables;
- 2° s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs cadres, fonctionnaires, employés, sous-traitants ou agents, contre toutes les actions, qu'elles soient de nature contractuelle, délictuelle ou autre, réclamations et demandes, pertes, coûts, dommages, poursuites ou autres procédures intentées par quiconque ou contre toutes les actions occasionnées par une blessure, dommage ou perte ou la destruction de biens, une perte économique ou une atteinte aux droits dus, découlant directement ou indirectement d'un projet financé avec l'aide financière du programme du *Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau*;
- 3° s'engage à réaliser les travaux selon les modalités dudit programme et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;
- 4° s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au même programme associés à son projet, incluant tout dépassement de coûts et toute directive de changements;
- 5° s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;
- 6° autorise le dépôt des demandes d'aide financière au programme du *Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau*;
- 7° autorise le Service de l'ingénierie à soumettre quatre demandes d'aide financière au sous-volet 2.1 dudit programme, soit les dossiers portant les numéros 2029056, 2029057, 2029058 et 2029059.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Matières à soumettre au conseil d'agglomération

CV-2020-0227 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente de gré à gré pour la fourniture d'hydrogène pour les véhicules *Toyota Mirai* (Dossier 73103) - AP2020-107 (Ra-2181)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'entente de gré à gré avec le fournisseur *Harnois Énergies inc.*, pour la fourniture d'hydrogène pour les véhicules *Toyota Mirai*, de la date d'adjudication au 6 août 2023, conformément à la demande de proposition 73103 et au prix unitaire de sa proposition du 3 février 2020, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 à 2023 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0228 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication de contrats pour des travaux de réfection et de réparation de fenêtres et de vitrerie sur différents bâtiments – Lots 1 et 2 (Appel d'offres public 64844) - AP2020-129 (Ra-2181)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à 2851–9288 *Québec inc.*, des contrats pour des travaux de réfection et de réparation de fenêtres et de vitrerie sur différents bâtiments, lots 1 et 2, pour la période du 1^{er} mai 2020 au 30 avril 2022, conformément à la demande publique de soumissions 64844 et aux prix unitaires de sa soumission du 3 février 2020, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 et 2022 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0229 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication de contrats pour des services professionnels en médecine du travail relatifs aux services requis pour des expertises médicales, de la date d'adjudication au 28 février 2023 (Dossier 73128) - AP2020-136 (Ra-2181)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication des contrats, à *Examed Clinique travail santé inc.*, *Groupe Santé Medisys inc.* et *Françoise Fiset et Associé inc.*, pour des services professionnels en médecine du travail relatifs aux services requis pour des expertises médicales

(Dossier 73128), de la date d'adjudication au 28 février 2023, selon les conditions négociées entre les parties, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021, 2022 et 2023 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0230 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication de contrats pour des travaux d'entretien des aménagements paysagers – 2020 à 2022 – Reprise lots 4 et 12 (Appel d'offres public 72990) - AP2020-142 (CT-2446536, CT-2446567) — (Ra-2181)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Les Entreprises MRA Paysagistes inc.*, des contrats pour des travaux d'entretien des aménagements paysagers – 2020 à 2022 – Reprise lots 4 et 12, pour la période du 1^{er} avril 2020 au 15 novembre 2022, conformément à la demande publique de soumissions 72990 et selon sa soumission du 13 février 2020, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 et 2022 par les autorités compétentes :

- Lot 4 : pour une somme de 350 785,05 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
- Lot 12 : pour une somme de 359 264,25 \$ (plus TPS et TVQ applicables).

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0231 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur l'application, pour l'année 2020 et les suivantes, du Règlement de l'agglomération sur le programme de subvention pour la démolition d'un bâtiment accessoire, le réaménagement d'une aire libre ou d'une issue de secours suite à des travaux de démolition et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1332 - PA2020-017 (Ra-2181)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur l'application, pour l'année 2020 et les suivantes, du Règlement de l'agglomération sur le programme de subvention pour la démolition d'un bâtiment accessoire, le réaménagement d'une aire libre ou d'une issue de secours suite à des travaux de démolition et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1332;*

2° l'appropriation d'un montant de 24 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1332. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0232 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le dépôt de la demande d'aide financière dans le cadre du *Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains* du ministère des Transports du Québec, pour l'année financière 2020–2021 - PA2020-020 (Ra-2181)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation à la directrice du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement de signer et de déposer les formulaires de présentation de demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec, dans le cadre du *Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains* (PAFDTAPU), pour l'année financière 2020–2021.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0233 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification de la nomenclature des emplois manuels et de l'Annexe B de la *Convention collective entre la Ville de Québec et le Syndicat des employés manuels de la Ville de Québec Section locale 1638* (SCFP) - RH2020-139 (Ra-2181)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption de la modification proposée à la nomenclature des emplois manuels et l'adoption de la nomenclature des emplois modifiée ainsi que de l'ajout d'équipement, de la *Convention collective entre la Ville de Québec et le Syndicat des employés manuels de la Ville de Québec Section locale 1638* (SCFP), telles que présentées aux annexes A et B jointes au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0234 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le paiement à Vidéotron ltée des dépenses pour les services professionnels et techniques requis pour le déplacement de ses installations (phases ingénierie détaillée et réalisation), dans le cadre du projet de Réseau structurant de transport en commun (Dossier 73124) - AP2020-075 (CT-2466222) — (Ra-2182)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° du paiement à *Vidéotron ltée* des dépenses pour les services professionnels et techniques requis pour le déplacement de ses installations (phases ingénierie détaillée et réalisation), dans le cadre du projet de *Réseau structurant de transport en commun*, pour une somme estimée à 219 600,06 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
- 2° au directeur du Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun de signer tous les documents appropriés pour autoriser le paiement.

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Rémy Normand, Jean Rousseau, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 13 Contre : 3

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2020-0235 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avis de modification numéro 4 relatif à la prolongation du contrat pour la fourniture d'un service de radiocommunications incluant un service d'entretien (Dossier 49011) - AP2020-077 (CT-2465260) — (Ra-2182)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation d'une dépense supplémentaire de 840 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables) pour la prolongation du contrat adjudgé à *Bell Mobilité – Division radio*, en vertu de la résolution CA-2016-0441 du 7 décembre 2016, pour la fourniture d'un service de radiocommunications incluant un service d'entretien, du 1^{er} janvier au 30 juin 2020, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 4 joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0236 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le paiement à *Bell Canada* des dépenses pour les services professionnels et techniques requis pour le déplacement de ses installations (phases conception détaillée et réalisation), dans le cadre du projet de *Réseau structurant de transport en commun* (Dossier 73180) - **AP2020-105** (CT-2467810) — (Ra-2182)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° du paiement à *Bell Canada* des dépenses pour les services professionnels et techniques requis pour le déplacement de ses installations (phases conception détaillée et réalisation), dans le cadre du projet de *Réseau structurant de transport en commun*, pour une somme estimée à 2 034 048 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
- 2° au directeur du Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun de signer tous les documents appropriés pour autoriser le paiement.

Monsieur le conseiller Patrick Paquet demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Rémy Normand, Jean Rousseau, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 13 Contre : 3

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2020-0237 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour l'acquisition d'une solution logicielle de gestion documentaire et d'un contrat de services d'entretien et de soutien de la solution logicielle (Appel d'offres public 64679) - **AP2020-138** (CT-2470685) — (Ra-2182)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Irosoft inc.*, du contrat pour l'acquisition d'une solution logicielle de gestion documentaire (documents analogiques seulement) et du contrat de services

d'entretien et de soutien de la solution logicielle, de la date d'adjudication et au plus tard au 31 décembre 2023, pour une somme de 104 269 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 64679 et aux prix unitaires de sa soumission du 16 janvier 2020, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 à 2023 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0238 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication de contrats pour la fourniture et la plantation d'arbres – Printemps 2020 (Appel d'offres public 73004) - AP2020-145 (CT-AP2020-145) — (Ra-2182)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation à même les sommes prévues au budget de fonctionnement, en paiement comptant d'immobilisations de proximité pour la fourniture et la plantation d'arbres, d'un montant de 457 800 \$;
- 2° l'appropriation à même les sommes prévues au budget de fonctionnement, en paiement comptant d'immobilisations d'agglomération pour la fourniture et la plantation d'arbres, d'un montant de 13 500 \$;
- 3° l'adjudication, aux firmes suivantes, des contrats pour la fourniture et la plantation d'arbres – Printemps 2020, de la date d'adjudication au 13 novembre 2020, conformément à la demande publique de soumissions 73004 et selon les prix soumis pour chacun des lots :
 - Lot 1 : *Reboisement Les Cent Frontières inc.*, pour une somme de 119 805 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 12 février 2020;
 - Lot 3 : *La Compagnie de Parterres Portugais ltée*, pour une somme de 90 426 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 12 février 2020;
 - Lot 4 : *Pépinière et Paysages Marcel Marin inc.*, pour une somme de 87 561,41 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 11 février 2020;
 - Lot 5 : *Gaudreault et Frères inc.*, pour une somme de 131 129 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 10 février 2020;
 - Lot 6 : *Maxi-Paysage inc.*, pour une somme de 93 609 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 12 février 2020;
 - Lot 7 : *La Compagnie de Parterres Portugais ltée*, pour une somme de 89 282 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 12 février 2020;

- Lot 8 : *Maxi-Paysage inc.*, pour une somme de 89 642 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 12 février 2020;
- Lot 9 : *Gaudreault et Frères inc.*, pour une somme de 89 163 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 10 février 2020;
- Lot 10 : *Gaudreault et Frères inc.*, pour une somme de 87 859 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 10 février 2020.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0239 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avenant numéro 2019–1 au contrat de prêt entre la Ville de Québec et le gouvernement du Québec, dans le cadre du *Fonds local d'investissement - DE2020-036* (Ra-2182)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'avenant 2019–1 au contrat de prêt entre la Ville de Québec et le gouvernement du Québec, dans le cadre du *Fonds local d'investissement*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit avenant joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0240 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'utilisation d'une partie des sommes disponibles à même le *Fonds de développement des territoires* et la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour couvrir certaines dépenses de l'exercice financier 2020 du Service du développement économique et des grands projets - *DE2020-066* (CT-DE2020-066) — (Ra-2182)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation d'une somme maximale de 404 119 \$ à même le *Fonds de développement des territoires*, pour effectuer ces dépenses;
- 2° l'appropriation d'une somme maximale de 704 926 \$ à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour effectuer ces dépenses;

3° l'autorisation de l'utilisation d'une partie des sommes disponibles à même le *Fonds de développement des territoires* et la *Vision entrepreneuriale Québec 2023* pour couvrir certaines dépenses de l'exercice financier 2020 du Service du développement économique et des grands projets.

Monsieur le conseiller Patrick Paquet demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Rémy Normand, Jean Rousseau, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 13 Contre : 3

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2020-0241 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'utilisation d'une partie des sommes disponibles à même le *Fonds de développement des territoires* et la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour couvrir certaines dépenses du Service du développement économique et des grands projets - DE2020-083 (CT-DE2020-083) — (Ra-2182)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation d'une somme maximale de 540 000 \$ à même le *Fonds de développement des territoires*, pour la réalisation de ces dépenses;
- 2° l'appropriation d'une somme maximale de 190 000 \$ à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation de ces dépenses;
- 3° l'autorisation de l'utilisation d'une partie des sommes disponibles à même la *Vision entrepreneuriale Québec 2023* et le *Fonds de développement des territoires* pour couvrir certaines dépenses de l'exercice financier 2020-2021 du Service du développement économique et des grands projets.

Monsieur le conseiller Patrick Paquet demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Rémy Normand, Jean Rousseau, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 13 Contre : 3

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2020-0242 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification de la résolution CA-2020-0080 relative à l'entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2020-2022 - DE2020-087 (CT-DE2020-087) — (Ra-2182)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification de la résolution CA-2020-0080 du 19 février 2020, relative à l'entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2020-2022, afin de remplacer le premier paragraphe par les recommandations suivantes :

« 1° l'appropriation d'une somme maximale de 102 460 \$ à même le *Fonds de développement des territoires*, pour la réalisation de ce projet; »

« 2° l'appropriation d'une somme maximale de 219 920 \$ à même le fonds lié à la *Politique d'investissement de la Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation de ce projet. »

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0243 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement N° 383 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses n'excédant pas 1 500 000 \$ concernant l'acquisition et le remplacement d'infrastructures technologiques et de systèmes du Réseau de transport de la Capitale - FN2020-011 (Ra-2182)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement N° 383 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses n'excédant pas 1 500 000 \$ concernant l'acquisition et le remplacement d'infrastructures technologiques et de systèmes du Réseau de transport de la Capitale*.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0244 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'appropriation de sommes à même le *Fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques* pour des travaux de compétence d'agglomération - IN2020-005 (Ra-2182)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'autorisation de la libération des sommes inutilisées qui sont affectées à des projets terminés ou annulés admissibles au *Fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques*, selon la répartition présentée à l'annexe 1 jointe au sommaire décisionnel;
- 2° la modification de la fiche PIQ 2042001–A pour hausser le niveau de réalisation de l'année 2020 du Service de l'ingénierie d'un montant de 100 000 \$;
- 3° l'appropriation d'un montant de 1 175 000 \$ à même le *Fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques*, qui sera disponible pour la création de projets de compétence d'agglomération, afin de réaliser des travaux sur les voies publiques visées par le *Programme de réfection des infrastructures de surface 2020* et le *Programme d'entretien des chaussées 2020*.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0245 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement de la *Convention collective entre la Ville de Québec et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Québec (FISA)*, qui représente des employés occasionnels d'ExpoCité, du Service de la culture, patrimoine et relations internationales et du Bureau des grands événements - RH2020-151 (Ra-2182)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° du renouvellement de la *Convention collective entre la Ville de Québec et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Québec (FISA)*, qui représente des employés occasionnels d'ExpoCité, du Service de la culture, patrimoine et relations internationales et du Bureau des grands événements, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées aux documents joints au sommaire décisionnel;
- 2° au Service des ressources humaines de modifier ladite convention collective, selon des conditions conformes à celles mentionnées audit sommaire;
- 3° au Service des finances de procéder aux virements budgétaires nécessaires.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0246 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux d'entretien, de réfection et d'amélioration d'infrastructures relatives au traitement et à la distribution de l'eau potable et à l'épuration des eaux usées et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1334 - TE2020-004 (Ra-2182)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'entretien, de réfection et d'amélioration d'infrastructures relatives au traitement et à la distribution de l'eau potable et à l'épuration des eaux usées et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1334;
- 2° l'appropriation d'un montant de 1 610 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1334. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0247 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et Agiro, relative aux services professionnels et techniques pour la réalisation de projets en gestion des eaux pluviales et en sensibilisation - AP2020-123 (CT-2468514) — (Ra-2183)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion de l'entente triennale entre la Ville de Québec et Agiro, relative aux services professionnels et techniques pour la réalisation de projets en gestion des eaux pluviales et en sensibilisation et lien avec la communauté – 2020 à 2022, pour une somme de 804 165,39 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° aux directeurs du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement et du Service des approvisionnements de signer ladite entente.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0248 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et Keitas Systèmes inc., relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Vitrine technologique* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Démonstration du portail Tempeus de services d'entretien d'avions, Hub de maintenance canadien* - **DE2020-031** (CT-DE2020-031) — (Ra-2183)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation d'une somme maximale de 241 200 \$ à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation du projet *Démonstration du portail Tempeus de services d'entretien d'avions, Hub de maintenance canadien*;
- 2° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Keitas Systèmes inc.*, relative au versement d'une subvention maximale de 241 200 \$, dans le cadre du volet *Vitrine technologique* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation de ce projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0249 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et l'Institut national d'optique, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Soutien aux organismes d'entrepreneuriat, de développement économique et d'accompagnement d'entreprises* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Mise en place de Quantino, un incubateur en optique et en photonique* - **DE2020-040** (CT-DE2020-040) — (Ra-2183)**

Madame la conseillère Alicia Despins déclare qu'elle a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, elle s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation d'une somme maximale de 1 400 000 \$ à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation du projet *Mise en place de Quantino, un incubateur en optique et en photonique*;

- 2° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et l'*Institut national d'optique*, relative au versement d'une subvention maximale de 1 400 000 \$, dans le cadre du volet *Soutien aux organismes d'entrepreneuriat, de développement économique et d'accompagnement d'entreprises* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation de ce projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0250 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et *Les Technologies Botpress inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Contribution d'amorçage* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Ronde de financement pour le déploiement de la technologie Botpress* - **DE2020-052** (CT-DE2020-052) — (Ra-2183)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation d'une somme maximale de 250 000 \$ à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation du projet *Ronde de financement pour le déploiement de la technologie Botpress*;
- 2° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Les Technologies Botpress inc.*, relative au versement d'une subvention maximale de 250 000 \$, dans le cadre du volet *Contribution d'amorçage* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation de ce projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0251 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et *9392-5477 Québec inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Vitrine technologique* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Vitrine technologique pour démontrer l'utilisation facile et instinctive de l'application Braver* - **DE2020-053** (CT-DE2020-053) — (Ra-2183)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation d'une somme maximale de 132 500 \$ à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation du projet *Vitrine technologique pour démontrer l'utilisation facile et instinctive de l'application Braver*;
- 2° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et 9392-5477 *Québec inc.*, relative au versement d'une subvention maximale de 132 500 \$, dans le cadre du volet *Vitrine technologique* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation de ce projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0252 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et OMY Laboratoires inc., relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet Valo-Capitale de la Vision entrepreneuriale Québec 2023, pour réaliser le projet Commercialisation des produits OMY en Amérique du Nord (Canada et États-Unis) - DE2020-057 (CT-DE2020-057) — (Ra-2183)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation d'une somme maximale de 250 000 \$ à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation du projet *Commercialisation des produits OMY en Amérique du Nord (Canada et États-Unis)*;
- 2° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *OMY Laboratoires inc.*, relative au versement d'une subvention maximale de 250 000 \$, dans le cadre du volet *Valo-Capitale* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation de ce projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0253 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avenant à l'entente entre la Ville de Québec et ECD Canada inc., relatif à la modification de la date de fin du projet Expérimentation de la barre de confinement de l'entreprise ECD Canada inc. - DE2020-061 (Ra-2183)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'avenant à l'entente entre la Ville de Québec et *ECD Canada inc.*, relatif à la modification de la date de fin du projet *Expérimentation de la barre de confinement de l'entreprise ECD Canada inc.*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit avenant joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0254 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avenant à l'entente entre la Ville de Québec et Société en commandite NEB, relatif à la modification de la date de fin du projet Certification LEED des Condos Origine - DE2020-062 (Ra-2183)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'avenant à l'entente entre la Ville de Québec et la *Société en commandite NEB*, relatif à la modification de la date de fin du projet *Certification LEED des Condos Origine*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit avenant joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0255 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'appropriation d'une somme pour la mise en place d'un appel à projets visant le soutien à la mise en marché et à la commercialisation de projets en animation et en production de contenu interactif riche, dans le cadre du Fonds de développement des territoires - DE2020-081 (CT-DE2020-081) — (Ra-2183)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'appropriation d'une somme maximale de 500 000 \$ à même le *Fonds de développement des territoires*, pour la mise en place d'un appel à projets visant le soutien à la mise en marché et à la commercialisation de projets en animation et en production de contenu interactif riche.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Matières soumises au conseil de la ville par un conseil d'arrondissement

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Matière prévue à l'ordre du jour supplémentaire

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Avis de motion et projet de règlement

AM-2020-0256 Avis de motion relatif au *Règlement sur les animaux domestiques*, R.V.Q. 2698, et dépôt du projet de règlement - PQ2020-009 (Ra-2182)

Monsieur le conseiller Patrick Voyer donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement remplaçant le *Règlement sur les animaux domestiques*. Ce règlement établit des normes relatives au contrôle de la population des animaux domestiques sur le territoire de la ville de Québec, notamment celles des chats et des chiens. Il prescrit ainsi des normes relatives à l'hygiène, à la santé ainsi qu'à la sécurité des personnes et à la tranquillité publique.

Il prévoit notamment qu'un propriétaire de chien doit se procurer un permis de garde, alors qu'un propriétaire de chat n'a pas une telle obligation, mais peut s'y assujettir. Des permis de garde sont toutefois requis pour garder davantage que trois chats ou encore, pour garder plus de quatre chats et chiens dans un logement et ces animaux doivent rencontrer certaines conditions. De plus, à compter du 1^{er} janvier 2022, les chats et les lapins doivent désormais être stérilisés et les chats doivent être munis d'une micropuce, sauf dans certains cas particuliers. Ce règlement établit également des normes pour l'utilisation des aires d'exercice canin.

Qui plus est, ce règlement prévoit que le directeur responsable de la prévention et de la qualité du milieu ou le directeur de la Division de la prévention et de la sécurité communautaire applique le *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*.

Des pouvoirs pour la saisie et la mise en fourrière d'un animal domestique, d'inspection et d'ordonnance sont par surcroît prévus. Enfin, les amendes pour les infractions au règlement sont prescrites.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

AM-2020-0257 **Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur l'autorisation à délivrer des constats d'infraction et le Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement aux animaux domestiques, R.V.Q. 2798, et dépôt du projet de règlement - PQ2020-010 (Ra-2182)**

Monsieur le conseiller Patrick Voyer donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement sur l'autorisation à délivrer des constats d'infraction* et le *Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais*.

Dans un premier temps, le directeur responsable de la prévention et de la qualité du milieu et le directeur de la Division de la prévention et de la sécurité communautaire peuvent désormais délivrer des constats d'infraction pour une infraction au *Règlement sur les animaux domestiques*. De plus, les personnes identifiées pour cet aspect au *Règlement sur l'autorisation à délivrer des constats d'infraction* peuvent désormais délivrer des constats d'infraction pour une infraction au *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*.

Dans un deuxième temps, des ajustements sont apportés à la tarification des permis de garde pour les animaux domestiques afin de faire écho à l'adoption du *Règlement sur les animaux domestiques*.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CV-2020-0258 **Adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux relativement aux zones 22112Cb, 22116Ia et 41104Hc, R.V.Q. 2812 - PA2019-167 (Ra-2182)**

Sur la proposition de madame la conseillère Suzanne Verreault,

appuyée par madame la conseillère Dominique Tanguay,

il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux relativement aux zones 22112Cb, 22116Ia et 41104Hc*, R.V.Q. 2812.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2020-0259 **Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux relativement aux zones 22112Cb, 22116Ia et 41104Hc, R.V.Q. 2812 - PA2019-167 (Ra-2182)**

Madame la conseillère Suzanne Verreault donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux* afin que dans les zones 22112Cb, 22116Ia et 41104Hc la délivrance d'un permis de construction soit assujettie à l'obligation préalable de conclure une entente concernant la réalisation de travaux relatifs à une infrastructure ou à un équipement

municipal destiné à la gestion des risques d'inondation. En outre, le règlement prévoit que la ville prend à sa charge la totalité des coûts relatifs à la réalisation des travaux requis.

CV-2020-0260 **Adoption du projet de *Règlement sur la division du territoire de la ville en 21 districts électoraux*, R.V.Q. 2819 - GA2020-001 (Ra-2182)**

Sur la proposition de madame la conseillère Suzanne Verreault,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu :

- 1° d'adopter le projet de *Règlement sur la division du territoire de la ville en 21 districts électoraux*, R.V.Q. 2819, incluant la dénomination du district électoral numéro 8, des Saules - Les Méandres;
- 2° de soumettre ledit règlement à l'approbation de la *Commission de la représentation électorale du Québec* pour les districts électoraux qui dérogent au critère numérique prévu à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2020-0261 **Avis de motion relatif au *Règlement sur la division du territoire de la ville en 21 districts électoraux*, R.V.Q. 2819 - GA2020-001 (Ra-2182)**

Madame la conseillère Suzanne Verreault donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement prévoyant la division du territoire de la Ville de Québec en 21 districts électoraux pour les fins de l'élection prévue en 2021. Il comprend une description de chacun des districts.

CV-2020-0262 **Adoption du projet de *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à certaines parties du territoire situées dans des zones à risque d'inondation*, R.V.Q. 2822 - PA2020-016 (Ra-2182)**

Sur la proposition de madame la conseillère Suzanne Verreault,

appuyée par madame la conseillère Dominique Tanguay,

il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à certaines parties du territoire situées dans des zones à risque d'inondation*, R.V.Q. 2822.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2020-0263 **Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à certaines parties du territoire situées dans des zones à risque d'inondation, R.V.Q. 2822 - PA2020-016 (Ra-2182)**

Madame la conseillère Suzanne Verreault donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme* et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à certaines parties du territoire situées dans des zones à risque d'inondation. Ces parties du territoire sont formées des lots numéros 2 149 832, 2 150 325, 4 188 112, 5 101 909, 5 399 450 et 6 150 259 du cadastre du Québec.

Il assujettit les constructions, les ouvrages ou les travaux projetés à certaines normes visant à immuniser ceux-ci à l'encontre des inondations.

AM-2020-0264 **Avis de motion relatif au Règlement sur le programme de subvention des ateliers d'artistes pour l'année 2020, R.V.Q. 2848, et dépôt du projet de règlement - CU2020-016 (CT-CU2020-016) — (Ra-2182)**

Madame la conseillère Alicia Despins donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement édictant, pour l'exercice financier 2020, un programme de subvention relatif à l'occupation d'un atelier d'artiste.

Ce règlement prévoit qu'un artiste professionnel admissible qui occupe un atelier d'artiste dans un immeuble admissible peut obtenir une subvention pour l'année 2020 calculée en fonction de la durée de son occupation pendant l'année 2019.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CV-2020-0265 **Dégagement d'une somme aux fins du versement de subventions - CU2020-016 (CT-CU2020-016) — (Ra-2182)**

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'autoriser le Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales à utiliser une somme maximale de 45 000 \$ aux fins de l'attribution des subventions en vertu du Règlement R.V.Q. 2848.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Adoption des règlements

CV-2020-0266 *Règlement sur des travaux d'aménagement urbain accompagnant des réfections majeures de rues relevant de la compétence de proximité et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2788 - PA2020-013 (Ra-2180)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux d'aménagement urbain accompagnant des réfections majeures de rues relevant de la compétence de proximité et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2788.*

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0267 *Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement à la création d'une aire de grande affectation industrielle située au nord de la rue de la Faune et à l'est du boulevard de la Colline, R.V.Q. 2829 - PA2020-001 (Ra-2174)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement à la création d'une aire de grande affectation industrielle située au nord de la rue de la Faune et à l'est du boulevard de la Colline, R.V.Q. 2829.*

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0268 *Règlement sur des travaux de réfection des aménagements paysagers et des terrains sportifs relevant de la compétence de proximité de la Ville et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2838 - PQ2020-005 (Ra-2180)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux de réfection des aménagements paysagers et des terrains sportifs relevant de la compétence de proximité de la Ville et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2838.*

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0269 *Règlement sur des travaux de plantation d'arbres en bordure des rues, dans les parcs et les espaces verts relevant de la compétence de proximité de la Ville et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2839 - PQ2020-006 (Ra-2178)*

Sur la proposition de madame la conseillère Suzanne Verreault,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux de plantation d'arbres en bordure des rues, dans les parcs et les espaces verts relevant de la compétence de proximité de la Ville et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2839.*

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0270 *Règlement sur des travaux de mise en oeuvre du plan Vision de l'arbre et du projet Canopée pour l'année 2020 et les suivantes et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2840 - PQ2020-007 (Ra-2178)*

Sur la proposition de madame la conseillère Suzanne Verreault,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux de mise en oeuvre du plan Vision de l'arbre et du projet Canopée pour l'année 2020 et les suivantes et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2840.*

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0271 *Règlement sur des travaux de plantation d'arbres en bordure des rues aux fins du remplacement des frênes et dans les parcs et les espaces verts relevant de la compétence de proximité de la Ville et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2841 - PQ2020-008 (Ra-2180)*

Sur la proposition de madame la conseillère Suzanne Verreault,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux de plantation d'arbres en bordure des rues aux fins du remplacement des frênes et dans les parcs et les espaces verts relevant de la compétence de proximité de la Ville et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 2841.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0272 *Règlement sur la réalisation d'un projet relatif à un établissement scolaire sur le lot numéro 6 292 918 du cadastre du Québec, R.V.Q. 2843 - PA2020-014 (Ra-2178)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur la réalisation d'un projet relatif à une établissement scolaire sur le lot numéro 6 292 918 du cadastre du Québec*, R.V.Q. 2843.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0273 *Règlement sur des travaux et des démarches aux fins du remplacement des branchements publics et privés d'eau potable constitués de plomb et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2844 - TE2020-002 (Ra-2176)*

Mesdames les conseillères Dominique Tanguay et Émilie Villeneuve, ainsi que messieurs les conseillers Pierre-Luc Lachance et Raymond Dion déclarent qu'ils ont directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, ils s'abstiendront de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Sur la proposition de madame la conseillère Suzanne Verreault,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux et des démarches aux fins du remplacement des branchements publics et privés d'eau potable constitués de plomb et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 2844.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0274 *Règlement sur des travaux d'aménagement d'artères commerciales relevant de la compétence de proximité de la ville et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2847 - PA2020-007 (Ra-2178)*

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux d'aménagement d'artères commerciales relevant de la compétence de proximité de la ville et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2847.*

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Deuxième période de questions des citoyens

Ce sujet a été retiré à l'adoption de l'ordre du jour.

Deuxième partie de la période d'intervention générale des membres du conseil

Ce sujet a été retiré à l'adoption de l'ordre du jour.

Clôture de la séance

Conformément aux dispositions de l'article 37 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville, R.V.Q. 1722*, madame la présidente déclare la séance close à 18 h 18.

Sylvain Légaré
Vice-président substitut

Sylvain Ouellet
Greffier

SO/ad